

CONFORMITÉ

CONSERVATION | DOSSIER CLIENT

Ce document s'adresse à :

Tous courtiers individuels ou incorporés autorisés avec le Centre Financier Optimal Inc.

JANVIER 2018

Conservation | Dossier Clients

CONSERVATION DES DOCUMENTS DANS LES DOSSIERS CLIENTS PAR LE CONSEILLER	
(Combien de temps les dossiers doivent être conservés)	
Litiges	
Tous les produits Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence législative ou réglementaire, nous vous recommandons de conserver les documents pour vous protéger dans l'éventualité d'un litige futur.	Les dossiers clients doivent être conservés tant que le client détient des produits auprès de votre entreprise. Par mesure de protection dans l'éventualité d'un litige éventuel, vous devriez conserver les dossiers pendant 16 ans à compter de la dernière transaction.* Il peut par exemple s'agir de l'échéance, du rachat total, du transfert ou de la déchéance de la police, du décès du client ou encore de la fin de la relation avec lui. * Dans certains cas, des provinces ou territoires peuvent fixer une durée de conservation différente : • Manitoba – 30 ans • Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Île-du-Prince-Édouard – 30 ans pour une personne invalide, sinon 16 ans • Québec – Les dossiers clients doivent être conservés pendant cinq ans après la fermeture définitive du dossier client, la dernière date de prestation d'un service au client (par le cabinet) ou l'échéance sans renouvellement ou remplacement du dernier produit vendu au client, selon la dernière éventualité.
Règlement sur le cabinet	
Tous les produits	Les dossiers clients doivent être conservés pendant cinq ans après la fermeture définitive du dossier client, la dernière date de prestation d'un service au client (par le cabinet) ou l'échéance sans renouvellement ou remplacement du dernier produit vendu au client, selon la dernière éventualité, <i>en vertu de l'article 12 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (le Règlement sur le cabinet)</i>.
Exigence de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	
Assurance Vie universelle, placements non enregistrés (fonds distincts) et rentes	Les dossiers doivent être conservés tant que le client détient des produits auprès de votre entreprise, plus cinq ans après la date de la dernière transaction (p. ex. échéance, rachat total, transfert ou déchéance de la police ou décès du client).